Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_158-DE

# Convention d'occupation d'un espace dans la déchèterie de Genech par un bac de collecte des pneus de vélo

Entre

**L'entreprise La vie est Belt** dont le siège social est situé 87 rue du Fontenoy Blanchemaille 59100 Roubaix, représentée par son gérant Hubert Motte

Et

**La Communauté de Communes du Pévèle Carembault,**
Dont le siège est à PONT-A-MARCQ, Place du Bicentenaire,
Représentée par son Président, Monsieur Luc FOUTRY, dûment habilité par délibération CC_2021_... du Conseil communautaire du 5 juillet 2021.

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule**

La Communauté de communes Pévèle Carembault ne dispose pas de filière de réemploi pour les pneus de vélo sur ses déchèteries communautaires. Les pneus sont donc jetés dans la benne « encombrants » sans valorisation ni réemploi.
La Vie est Belt valorise les pneus de vélo, par exemple sous forme de ceinture.

## *Article 1 : Objet de la convention*

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat souhaité entre les deux parties citées plus haut.

L'entreprise La vie est Belt et la Communauté de Communes du Pévèle Carembault ont la volonté réciproque, dans le respect des missions et spécificités de chaque structure :

- De favoriser le réemploi des pneus en proposant aux habitants de déposer leurs pneus de vélo à la déchetterie de Genech.

## *Article 2 : Durée de la convention*

La convention est établie pour une durée d'un an à compter de la date de signature de cette dernière.

Elle est renouvelée chaque année par tacite reconduction.

L'une et l'autre des parties peuvent demander la résiliation de la convention à chaque terme annuel avec un préavis de 3 mois.

La Pévèle Carembault pourra résilier de manière anticipée après préavis de 1 mois, si le bac plein n'était plus collecté par la Vie est Belt.

## *Article 3 : Engagements réciproques*

L'entreprise La vie est Belt s'engage à :

- Occuper l'emplacement conformément à l'usage prévu aux termes des présentes et reconnaît n'avoir aucun droit à la propriété commerciale sur les lieux ci-dessus désignés.
- Venir collecter dans les 48 h, les pneus dans la déchetterie de Genech, lorsque les bigbags de récupération sont pleins.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_158-DE

- Envoyer une équipe de deux personnes employées par La vie est Belt. Ces personnes seront systématiquement équipées de chaussures de sécurité et baudriers haute visibilité
- Mettre à disposition des bigbags sur palettes dans la déchèterie de Genech
- Ne pas distribuer les dons directement dans la déchèterie
- Dans la mesure des consignes fixées par le propriétaire, à promouvoir la Communauté de communes Pévèle Carembault en tant que « Partenaire » de son entreprise.
- Fournir chaque année un rapport d'activité ainsi qu'un un bilan annuel avec les quantités ou volumes collectés et le devenir des pneus

La Communauté de Communes du Pévèle Carembault s'engage en retour à :

- Accueillir l'entreprise dans le respect du protocole de sécurité fixé par l'exploitant de la déchetterie
- Appeler La vie est Belt dès que le ou les bigbags sont pleins
- Communiquer sur ce dispositif

### *Article 4 : Conditions financières*

Les 2 structures restent indépendantes financièrement et les actions des 2 structures sont faites gratuitement.

### *Article 5 : Formalités administratives*

La convention est établie en 2 exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à , le

Le gérant de La vie est Belt

Le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault